

Signature de l'exposant,

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : La brocante de Rieux organisée par la Mairie de RIEUX et le Comité des fêtes se déroulera le **dimanche 20 Septembre 2026** de 7 heures à 18 heures dans les rues suivantes :

- rue Jean Carette - rue A.Cuvinot

ARTICLE 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra au moment de son inscription, remplir une demande de réservation d'emplacement dûment signée, accompagnée du paiement ainsi que les justificatifs demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 3 : Chaque participant devra détenir une autorisation individuelle, délivrée par le Maire de la Commune de Rieux. Les participants seront inscrits sur un registre paraphé et transmis à la Sous-Préfecture de Clermont. **Aucune inscription ne sera prise en compte le jour de la brocante.**

ARTICLE 4 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de gendarmerie ou de police, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par le Maire.

ARTICLE 5 : Les emplacements seront matérialisés au sol et numérotés. Ils seront affichés à la porte de la Mairie le vendredi après-midi précédant la brocante. L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours. *Nul ne peut prétendre à un emplacement "de droit"*. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 6 : L'annulation, l'absence de l'exposant ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie...) ne donneront lieu **à aucun remboursement.**

ARTICLE 7 : Lors de votre départ, votre emplacement doit être dans l'état où vous l'avez trouvé le matin, propre. **Des sacs poubelles seront distribués pour vos détritux à emporter par vos soins avec tous autres objets invendus, emballages, cagettes ou cartons.** Le non respect de ces règles entraînera le refus d'inscription pour l'année prochaine, en plus des possibles suites.

LISTE DES ARTICLES PRESENTÉS

[illegible]